

JE SUIS CANDIDAT À UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Que va-t-il se passer pour moi ? Que dois-je faire ?

JUILLET

Mardi

7

Je consulte les résultats...

... sur le site resultats.siec.education.fr à partir de 10 h, je clique sur baccalauréat professionnel et je suis les indications à l'écran.
Un affichage des résultats sera effectué dans mon établissement de formation, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (port du masque et gestes barrières).

Je suis admis !

Mon établissement de formation me transmet mon relevé de notes selon les modalités qu'il a définies.

**Je passe l'épreuve
de contrôle**

(j'ai entre 8 et 9,99/20 de
moyenne générale et au
moins 10/20 à l'épreuve
validant la PFMP)

Je suis refusé

Mon établissement de formation me transmet mon relevé de notes selon les modalités qu'il a définies.

► **Je contacte mon
établissement de formation**
pour obtenir mon relevé de
notes et connaître le lieu, la
date et l'heure de mon
épreuve de contrôle.

JUILLET

Mercredi

8

JUILLET

Jeudi

9

Je passe mon épreuve de contrôle...

... entre le mercredi 8 et le jeudi 9 juillet. Les résultats seront communiqués après les délibérations sur resultats.siec.education.fr.



**ATTENTION : dans tous les cas, il est inutile
de se présenter à la maison des examens pour
récupérer son relevé de notes.**